



Ville de Chaville

Légalisation de signature

mode d'emploi

Pôle Accueil Services

Hôtel de ville

1456, avenue Roger Salengro

92370 - Chaville

Téléphone : 01 41 15 40 00

Télécopie : 01 47 50 29 84

Site Internet : <http://www.ville-chaville.fr/>

Horaires

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi : ouvert de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

le mardi : ouvert de 13h30 à 17h30

le samedi : ouvert de 8h30 à 12h00

Légalisation de signature

La légalisation de signature sert à authentifier la signature d'actes sous seing privé par un contre-seing officiel.

Pièces à fournir :

- la carte nationale d'identité de l'intéressé(e) ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- le document qui doit être signé devant l'officier d'Etat civil.